



Jeudi 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes.

La place des femmes est aussi importante dans l'entreprise que dans notre syndicat car ce sont vos idées qui feront évoluer la société.

Nous avons besoin de vous maintenant et pour demain.



Aucun(e) salarié(e) ne peut être discriminé(e) au travail en matière d'embauche, de formation, de salaire... Il peut s'agir de discrimination raciste, sexiste, homophobe, par l'âge ou selon l'état de santé. Les discriminations pour les opinions politiques ou syndicales sont également interdites.

Article L. 1132-1 du Code du travail



“N’oubliez jamais qu’il suffira d’une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question.

Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.”

Simone de Beauvoir

Actualité LAS France:

Le mardi 24 mars une délégation CGT composé de 2 Délégués Syndicaux Centraux et de 4 invités se rendra à Rungis afin de négocier le nouvel accord LAS sur l'égalité professionnelle et ses plans d'actions associés.

Nous avons besoin de vous, de votre présence, de votre voix, de vos idées, afin de construire une vraie égalité professionnelle.

